

Compte Rendu du conseil municipal du 14 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze juin à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Jean-Claude BLANC, Maire

Présents : Mmes Arlette DARBAS, Stéphanie COULOMB et Mrs Thierry BONCOURRE, Philippe BONIFAS, Mathieu FORMOSA, Claude MAZIERES, Serge DUPRAT

Absents : Patricia SISTAC

Pouvoir : Éric ARAUJO a donné pouvoir à Jean-Claude BLANC

Secrétaire : Serge DUPRAT

Monsieur le Maire souhaite rajouter une délibération d'opposition de transfert des polices. Cette délibération a été reçue en mairie après la mise en place de l'ordre du jour.

1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal 12 avril 2017

Approuvé à l'unanimité

2 – Délibération sur l'acquisition d'un bien immobilier

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil départemental a demandé des pièces complémentaires au dossier de la demande de subvention. En effet, afin de passer à la commission du mois de septembre 2017, le conseil départemental souhaite une délibération énonçant le prix d'acquisition.

Au sein de l'assemblée, beaucoup de questions sur l'engagement de la commune concernant cette délibération au prix de 880 000 €. Serge DUPRAT et Philippe BONIFAS s'interrogent sur la négociation qu'il peut y avoir. Monsieur le Maire précise que cette délibération n'engage pas la commune à cet achat ; elle est nécessaire afin que le conseil départemental détermine un taux précis de subvention.

De plus, monsieur le maire rappelle à l'assemblée que cette acquisition permettrait la création d'un espace monolithique, idéalement situé autant sur l'axe de communication routière que sur le centre du village.

Ce bien immobilier apporterait, tant, par sa situation géographique, que par sa superficie, un regroupement des bâtiments communaux tel que

- la mairie,
- les ateliers municipaux
- des salles de réunions pour les associations du village et autres
- un espace de jeunesse
- une future crèche
- le transfert de l'école

Décide d'engager la procédure d'acquisition à l'amiable du bien immobilier au prix de 880 000 €, qui est nécessaire à un regroupement des bâtiments communaux. Cette bâtisse d'une superficie de

600 m2 entourée d'un espace boisé de 41 479 m2, est situé au centre du village, et correspond aux parcelles cadastrées B 397, B 396, B 630, B 818 et B 820.

Charge Monsieur le Maire de mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette acquisition, jusqu'à signature d'une promesse de vente

Décide de solliciter une aide financière au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

Approuvé à l'unanimité

3 – Délibération sur les travaux du toit de l'église

Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de rénovation de l'église de Puydaniel. Il informe le conseil du devis du toit effectué par l'architecte Mr PERON. Ce devis s'élève à 320 650,00 € HT soit 436 725,30 € TTC.

Monsieur le maire s'interroge sur le financement de ces travaux. Il propose de compléter le dossier au conseil départemental mais de solliciter, également, d'autres organismes tel que l'état, l'Europe...

Claude MAZIERES précise qu'il faut demander un permis de construire pour refaire la toiture. Suite à cette acceptation, il faudra demander les différentes aides.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'engagement de refaire le toit et déposer un permis de construire.

4 – Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale à la Communauté de Communes Lèze Ariège

Monsieur le Maire informe le conseil de la correspondance de la Communauté de Communes Lèze-Ariège concernant l'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale tels que l'assainissement, la collecte des déchets ménagers, la réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage et la circulation et le stationnement, ainsi que les pouvoirs de délivrer les autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis.

Dans ce courrier, le président de la communauté de communes Lèze Ariège rappelle que le III de l'article L,5211-9-2 du CGCT permet de s'opposer à ce transfert, dans chacun de ces domaines, dans un délai de 6 mois suivant la date de son élections (21 janvier 2017)

Après discussion, le conseil décide de s'opposer au transfert de police spéciale à la Communauté de Communes Lèze Ariège uniquement sur les pouvoirs de délivrer les autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis

5 – Informations du maire

- Vitesse dans le village : le véhicule rouge passe moins vite
- École : 12 enfants de plus pour à la rentrée prochaine,
- Remerciements à Claude et Serge qui veillent aux économies surtout au sein du service technique
- Fusion SIC et SIVOM : Les statuts ne sont pas encore votés. En effet, il existe des

différences entre les communes concernant les participations. Les statuts sont à voter au plus tard le 15 juillet 2017

– Boîtes aux lettres devant la mairie : La commune a fait la demande de remplacer la petite boîte aux lettres par une grande depuis 2016. A ce jour, malgré des relances, la demande n'a pas été traitée.

– Le Grave Émulsion situé à l'arrière de la salle des fêtes va permettre de boucher les nid de poules.

– Il va falloir envisager de voir un contrat d'entretien du camion avec un autre garage que les géants du pneu. En effet, ce garage a augmenté considérablement ses tarifs.

– La commune a eu une proposition d'acquisition de la parcelle du terrain rue de la poste à 17.500 €. Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur cette offre. Le conseil décide d'accepter cette offre hors frais de notaire. Ces derniers seront à la charge de l'acheteur.

– L'achat du tracteur revient à 5000 € après décompte des subventions

– Une réunion du lotissement Le Marsoula s'est déroulé le 14 juin pour la mise en place du bureau du conseil syndical

– Rappel : Forum des associations le vendredi 16 juin à 20h. Monsieur le maire sollicite la présence des élus à ce forum.

6 – Questions diverses

- La commune a reçu un devis de kit charge-pak concernant le défibrillateur de la salle des fêtes. En effet, ce kit de remplacement arrive à échéance au 28/08/2017 et comprend une pile charge pak et deux paires d'électrodes adulte et des électrodes pédiatriques pour les enfants de 0 à 8 ans. Le devis s'élève à 333,58 € TTC.

Il est décidé d'accepter le devis

- Claude MAZIERES : Il indique avoir participé avec Serge DUPRAT à une réunion, organisé par le CDG 31, concernant les nouvelles primes pour les agents territoriaux. Ce nouveau régime se nomme le RIFSEEP. La mise en place devait se faire avant fin juin mais il manque des modalités pour la filière technique. Beaucoup de critères à prendre en compte notamment l'absentéisme, la manière de servir... . Pour la mettre en place, il faut attendre que les derniers textes de la filière technique sortent

Séance levée à 21h20